

Le 14 novembre 2015

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le samedi 14 novembre 2015, à 9 h 30, à l'Église, sous la présidence de madame la Mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Mathieu Harkins et Jean-Claude Massie. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient absents : Chantal Valois et Pierre Roy

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général/secrétaire-trésorier et Madame Catherine Berbery, adjointe à la direction et aux communications sont également présents.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la mairesse, Lisette Lapointe, ouvre la présente séance ordinaire à 9 h 35

Résolution
2015-11-286
Acceptation de
l'ordre du jour

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution
2015-11-287
Acceptation
procès-verbal
17 octobre 2015

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2015

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
secondé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal, de la séance ordinaire du 17 octobre 2015, soit accepté tel quel.

ADOPTÉE

4. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens et concitoyennes,

Bonjour et bienvenue à tous et toutes à cette onzième séance régulière du Conseil de l'année 2015. Au nom des membres du Conseil, je vous remercie de votre participation.

D'abord, je souhaite exprimer notre sympathie, notre peine profonde et notre solidarité au peuple français qui a vécu l'horreur et la terreur lors des attentats de Paris hier. Nous sommes tous concernés par cette folle escalade de la violence.

Je tiens aussi à offrir nos plus sincères condoléances à la famille et aux amis de M. René Godin qui nous a quittés de façon si subite. Nous sommes nombreux à l'avoir côtoyé toujours affable et courtois au Pic-Assiette. Merci cher René !

Les personnes présentes à cette table aujourd'hui :
Notre directeur général, M. Mathieu Dessureault, les conseillers, Jean-Claude Massie, Mathieu Harkins, Marjorie Bourbeau et Monique Richard. (Pierre Roy et Chantal Valois se sont excusés)

Réunions des conseillers municipaux

Sujets : Orientations budgétaires, suivi des dossiers et préparation de cette assemblée
Le 30 octobre
Le 6 novembre
Le 13 novembre

Réunions - MRC des Pays-d'en-Haut

Le 30 octobre, rencontre du comité culturel de la MRC
Le 10 novembre, séance de travail pour la préparation du budget 2016

Principaux dossiers

Budget 2016

Analyse des besoins financiers de chacun des services en vue des sessions intensives de travail prévues au cours des prochaines semaines.

Accès aux documents

À ce jour, toutes les demandes d'accès à l'information ont reçu réponse.

Le projet de ligne à haute tension d'Hydro-Québec

Chronologie des événements depuis le dernier Conseil :

- 18 octobre : Rencontre avec l'Association du lac Travers
- 22 octobre : Lettre de Sarah Perreault aux membres du Conseil
- 23 octobre : Rencontre avec Me Gertler, pour discuter des démarches et actions possibles
- 23 octobre : Sommaire technique de M. Paul Paquin pour répondre aux arguments d'HQ (annexe 1)
- 28 octobre : Conférence téléphonique avec le président-directeur général d'Hydro, M. Éric Martel
- 28 octobre : Lettre d'Éric Martel en suivi de la réunion téléphonique (annexe 2)
- 29 octobre : Lettre à Éric Martel accompagnée d'une analyse technique de notre expert, répondant à l'objection d'HQ sur la capacité du scénario empruntant les emprises existantes (annexe 3)
- 7 novembre : Tournage d'un court métrage par M. Georges Jardon – (André Genest, Lisette Lapointe, Denise Payette, Sarah Perreault)
- 12 novembre : Réception d'une lettre de Marie-Josée Gosselin (suivi de la réunion téléphonique avec Éric Martel) rejetant le scénario Paquin et indiquant qu'HQ compte aller de l'avant avec son projet tel que présenté (scénario retenu) (annexe 4)
- 13 novembre : Commentaires de l'expert Paul Paquin sur le résumé de l'analyse transmise avec la lettre du 12 novembre (annexe 5)
- 13 novembre : Lettre à M-J Gosselin – Transmission des commentaires de Paul Paquin (annexe 6)
- 13 novembre : Préparation d'une résolution pour adoption par le Conseil, le 14 novembre, affirmant que seul un scénario empruntant les emprises existantes sera jugé acceptable (annexe 7)

Activités et événements

31 octobre – Rallye d’Halloween

Participation record cette année alors que 300 personnes ont pris part au rallye d’Halloween sous le thème Harry Potter. Bravo à Marie-Josée Hamelin qui a notamment tricoté 200 foulards pour les jeunes de l’école des sorciers.

7 novembre – Vernissage de l’artiste Karen Savage « Un chemin vers le cœur »

Très belle exposition d’une artiste de Saint-Adolphe avec plusieurs toiles qui représentent notre village. À voir!

7 novembre – Soirée Casino au profit des petits Dolphins

Comme à chaque année, la soirée Casino a été très populaire encore une fois. Bravo à Nicole Tétreault et son équipe et merci à tous ceux qui soutiennent les petits Dolphins en participant à cet événement.

À venir

Salon des artisans – 21 et 22 novembre, de 10 h à 17 h au Centre récréatif

Vaste choix de produits faits à la main par des artisans de Saint-Adolphe et de la région. C’est le temps idéal pour faire ses emplettes du temps des fêtes.

Point d’information : Bénévoles recherchés pour le repas communautaire des mardis et la Guignolée du 12 décembre.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de journée!

Votre mairesse,
Lisette Lapointe

5.PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Le Conseil municipal a répondu aux questions

6.PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

6a) Acceptation des comptes réguliers et FDI

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 6 novembre 2015, pour un montant total de 1 415 337,30 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 9 novembre 2015, au montant de 665 760,93 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants dans le fonds d’administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 novembre 2015

ADOPTÉE

7.ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution
2015-11-288
Acceptation
des comptes
du mois

7a) Dépôt du rapport d'effectifs

ATTENDU la délégation du directeur général du pouvoir d'engager tout employé qui est salarié au sens du Code du travail (référence à l'article 165,1 du Code municipal);

ATTENDU QUE le conseil municipal doit recevoir un rapport d'effectifs de la part du directeur général chaque mois, lorsque nécessaire;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Massie
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte et entérine le dépôt du rapport d'effectifs pour la période du 18 octobre au 14 novembre 2015 :

➤ Service des travaux publics

Réal Massé
Chauffeur route 329
Classe 3, échelon 2
Temporaire 6 mois, temps plein, 40 heures / semaine
Augmentation à l'échelon 3, le 20 décembre 2015
Embauche : 28 octobre 2015

Éric Robichaud
Chauffeur route 329
Classe 3, échelon 2
Temporaire 6 mois, temps plein, 40 heures / semaine
Augmentation à l'échelon 3, le 4 avril 2016
Embauche : 2 novembre 2015

Mario Montminy
Chauffeur en probation 6 mois
Attente de la décision de Serge Lanthier dans son poste de contremaître pour permanence à ce poste de chauffeur. Sinon, retourne au poste permanent de journalier.
Classe 3, hors échelon
Taux horaire : 22,22 \$
Permanent, temps plein, 40 heures / semaine
Embauche : 19 octobre 2015

Philippe Lanthier
Journalier en probation 6 mois
Attente de la décision de Serge Lanthier dans son poste de contremaître pour permanence à ce poste de journalier.
Classe 2, échelon 2
Augmentation à l'échelon 3, le 2 novembre 2016
Permanent, temps plein, 40 heures / semaine
Embauche : 2 novembre 2015, car il a démissionné en 2015

ADOPTÉE

7b) Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2016 afin avoir accès à ses services;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le renouvellement de l'adhésion à l'UMQ au montant de 2 190 \$, taxes incluses

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016, dans le code budgétaire no 02-110-00-494 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 novembre 2015

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-290
Confirmation du
poste de
technicienne en
documentation

7c) Confirmation du poste de la technicienne en documentation

ATTENDU l'entrée en fonction de madame Nathalie Lavictoire au poste de technicienne en documentation en date du 21 avril 2015;

ATTENDU QUE madame Lavictoire a terminé ses heures de probation avec succès;

Il est proposé par le conseiller Mathieu Harkins
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche de madame Nathalie Lavictoire au poste de technicienne en documentation en date du 2 novembre 2015;

QUE Madame Lavictoire bénéficie, rétroactivement au 2 novembre 2015, de tous les avantages que régit la convention collective des cols blancs en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-291
Renouvellement
assurances
générales

7d) Renouvellement des assurances générales de la Municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveler ses protections d'assurances générales du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du directeur général/secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a émis un certificat de disponibilité à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Mathieu Harkins
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents pertinents afin de renouveler la police d'assurances générales 2015-2016 de la municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), représentée par le Groupe Ultima, couvrant la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016 et de payer ladite facture correspondante au montant de 106 880,00 \$, taxes incluses.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016, dans les codes budgétaires n^{os} 02-XXX-XX-421 à 02-XXX-XX-428, pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 novembre 2015

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-292
Reconduction du
rôle triennal
2017-2018-2019

7e) Reconduction du rôle triennal 2017-2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité est arrivée à la troisième (3^e) année de son cycle triennal;

ATTENDU le ralentissement du marché immobilier depuis les dernières années principalement dû à la conjoncture économique dans les Laurentides;

ATTENDU la stabilité du marché résidentiel autant riverain que non riverain;

ATTENDU QU'après analyse, la firme responsable des évaluations municipales nous propose de reconduire le rôle d'évaluation

Il est proposé par la conseillère
secondé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Mathieu Harkins

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la reconduction du rôle triennal, pour les années 2017-2018-2019, étant donné qu'il ne révèle pas de déséquilibre pour les prochaines années.

ADOPTÉE

Avis de motion

7f) Avis de motion pour règlement d'emprunt no 799 pour effectuer des travaux aux Terrasses Saint Denis

Avis de motion est donné par la conseillère Marjorie Bourbeau, qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement d'emprunt no 799, pour le prolongement de la prise d'eau et la télémétrie au Domaine Saint-Denis, sera adopté.

Résolution
2015-11-293
Modification au
règlement d'emprunt
no 766

7g) Ajout d'une somme de 30 500 \$ au règlement d'emprunt no 766 pour les investigations géotechniques du barrage du lac Long

ATTENDU le règlement d'emprunt no 766 approuvé par le MAMOT (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire) le 10 avril 2014;

ATTENDU QUE lors de la demande d'emprunt le MAMOT avait refusé les investigations géotechniques du barrage du lac Long, pour un montant de 30 500 \$ parce que ledit barrage

n'appartenait pas en totalité à la Municipalité;

ATTENDU QUE depuis 26 août 2015, le Registre foncier du Québec indique que le barrage du lac Long a comme seul et unique propriétaire la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU QUE la municipalité désire obtenir du MAMOT la somme de 30 500 \$ qui avait été soustraite de la demande d'emprunt afin de couvrir les investigations géotechniques;

Il est proposé par la conseillère Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice des finances à faire une demande d'ajout d'une somme de 30 500 \$ au MAMOT sur le règlement d'emprunt no 766 afin de couvrir les investigations géotechniques du barrage du lac Long qui avaient été demandées au préalable en 2014.

ADOPTÉE

Avis de motion

7h) Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant l'imposition de taxes et tarifs pour l'année 2016 et amendant divers règlements

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Harkins qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté et adopté un règlement décrétant l'imposition de taxes et tarifs pour l'année 2016 et amendant divers règlements.

Résolution
2015-11-294
Fin d'emploi

7i) Acceptation de la lettre de fin d'emploi de M. Yves Lefebvre

ATTENDU QUE le contrat d'emploi liant la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et Monsieur Yves Lefebvre vient à échéance le 27 janvier 2016;

ATTENDU QUE M Yves Lefebvre a fait part de son intention de ne pas renouveler ledit contrat de travail dans sa correspondance du 8 octobre dernier qu'il a fait parvenir à la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil désire lui souhaiter le meilleur des succès dans ses projets futurs;

Il est proposé par le conseiller Mathieu Harkins
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la lettre de fin d'emploi de Monsieur Yves Lefebvre à titre de directeur de l'ingénierie et hygiène du milieu;

QUE le conseil mandate le directeur général pour procéder à l'embauche d'un nouveau directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

Avis de motion

7j) Avis de motion pour la division du territoire municipal en districts municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Harkins qu'il sera soumis lors d'une

prochaine séance du Conseil, un règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Résolution
2015-11-295
Utilisation des
emprises existantes
Hydro-Québec

7k) Utilisation des emprises existantes pour le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 12 novembre 2015, Hydro-Québec indique qu'elle entend aller de l'avant avec le tracé retenu dans le projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur qui traverse la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard sur environ 13 km, en passant sur des versants exposés de sommets dominants, dont le plus haut sommet de la municipalité, surplombant plusieurs lacs, dont le lac Saint-Joseph, face au noyau villageois;

ATTENDU QUE l'ouverture d'une emprise pour une ligne de transport électrique cause des dommages irréversibles sur les plans environnemental, humain, paysager et économique et qu'une étude indépendante conclut que le tracé retenu par Hydro-Québec aura des impacts majeurs sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU QUE le tracé retenu par Hydro-Québec n'obtient pas l'acceptabilité sociale sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard et que les études réalisées à la demande de la municipalité par des experts indépendants concluent qu'un scénario empruntant les emprises existantes est réalisable sur les plans technique et économique, tout en répondant aux besoins en électricité de la région des Laurentides, et qu'un tel scénario représente la solution de moindre impact à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a annoncé qu'elle rejettera toute demande de certificat de conformité pour le projet du Grand-Brûlé dans sa forme actuelle, car il n'est pas conforme à son schéma d'aménagement et à la Charte des paysages des Laurentides adoptée en 2004;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal informe Hydro-Québec que seul un scénario utilisant les emprises existantes sera jugé acceptable;

QUE le conseil municipal demande à Hydro-Québec de déposer un scénario utilisant les emprises existantes comme solution alternative à son projet lors du dépôt du projet Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur à la Régie de l'énergie;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales, monsieur David Heurtel, ministre de l'Environnement, madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides, madame Hélène Proteau, directrice, direction régionale du ministère de l'Environnement, monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil, monsieur Charles Garnier, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut et monsieur Éric Martel, président-directeur général d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS

Résolution
2015-11-296
Refus de
soumissions

8a) Refus des soumissions pour le camion de déneigement, l'équipement et le balai mécanique

ATTENDU QUE la municipalité désire remplacer un camion 6 roues ainsi que l'équipement adapté à cet item et acheter un balai mécanique usagé;

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur le site SEAO et sur invitation pour ces items selon les devis TP2015-04, TP2015-05 et TP2015-06;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions et désire se prévaloir de la clause faisant mention que «...la Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.... »;

ATTENDU QUE les soumissions reçues dépassent les estimés prévus à cet effet

Il est proposé par la conseillère Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général ou son représentant à rejeter l'ensemble des soumissions reçues.

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-297
Demande à la SQ
D'effectuer une
analyse sur la
vitesse
routes 329 et 364

8b) Demande à la Sûreté du Québec (SQ) d'effectuer une analyse sur la vitesse des routes 329 et 364

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la Municipalité ont soulevé être témoin quotidiennement d'écart de vitesse important sur les routes 329 et 364 tandis que la limite de vitesse sur ces chemins est de 90 km / h;

ATTENDU QUE les routes 329 et 364 ont été le lieu d'accidents graves et même mortels et que l'enjeu des excès de vitesse est cœur de ce problème;

ATTENDU QUE les routes 329 et 364 bordent plusieurs résidences qui voient leur sécurité mise en péril par les vitesses élevées des véhicules qui y circulent;

ATTENDU QUE le Conseil est sensible aux demandes des citoyens qui réclament que des mesures soient prises, en vue d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route et aussi, des résidents adjacents aux routes 329 et 364;

Il est proposé par la conseillère Marjorie Bourbeau
secondé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard demande à la Sûreté du Québec, poste de Saint-Sauveur auquel nous sommes rattachés, d'effectuer une analyse approfondie des vitesses enregistrées sur les routes 329 et 364 qui sillonnent le territoire de manière à émettre un rapport et des recommandations sur la problématique de la vitesse.

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-298
Demande au MTQ
mesures
d'atténuation de
vitesse routes
329 et 364

8c) Demande au Ministère des Transports (MTQ) de mettre en place des mesures d'atténuation de vitesse sur les routes 329 et 364

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la Municipalité ont soulevé être témoin quotidiennement d'écart de vitesse important sur les routes 329 et 364 tandis que la limite de vitesse sur ces chemins est de 90 km / h;

ATTENDU QUE les routes 329 et 364 ont été le lieu d'accidents graves et même mortels et

que l'enjeu des excès de vitesse est cœur de ce problème;

ATTENDU QUE les routes 329 et 364 bordent plusieurs résidences qui voient leur sécurité mise en péril par les vitesses élevées des véhicules qui y circulent;

ATTENDU QUE le Conseil est sensible aux demandes des citoyens qui réclament que des mesures soient prises, en vue d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route et aussi, des résidents adjacents aux routes 329 et 364;

ATTENDU QUE les routes 329 et 364 sont sous la juridiction du M.T.Q;

Il est proposé par la conseillère
secondé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Jean-Claude Massie

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard demande au MTQ de mettre en place des mesures permettant d'atténuer la vitesse des véhicules routiers sur les routes 329 et 364 de manière à assurer la sécurité de tous les usagers et des résidents limitrophes.

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-299
Modification au
contrat de
dénégement du
secteur Nord

8d) Modification au contrat de dénégement d'Excavation Michel St-Pierre pour la saison hivernale 2015-2016

ATTENDU la résolution no 2014-224 concernant le contrat de dénégement, déglacage et épandage du secteur Nord accordé à la firme Excavation Michel St-Pierre Inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité désire réajuster le kilométrage des tronçons à nettoyer pour la saison hivernale 2015-2016;

ATTENDU QU'en lieu et place de 27,98 km à entretenir pour la saison hivernale 2015-2016, la municipalité désire augmenter cette portion, pour la montée du Bois-Franc et le chemin du Lac Cornu, à 34,26 km;

Il est proposé par le conseiller
secondé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Mathieu Harkins
Jean-Claude Massie

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise l'ajout de 6,28 kilomètres à entretenir au contrat de Excavation Michel St-Pierre Inc, pour la saison hivernale 2015-2016, totalisant 34,26 km à 6 180 \$ / km pour une somme de 211 726,80 \$, taxes en sus.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016, dans le code budgétaire no 02-330-00-434 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 novembre 2015

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-300

8e) Modification à la résolution no 2015-10-265 pour le dénégement du chemin Josée

Modification au
contrat de
dénivellement
chemin Josée

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le rapport exécutif pour le contrat de déneigement du chemin Josée qui a été présenté au Conseil;

ATTENDU QU'il était dans l'intention du Conseil d'octroyer le contrat pour un an seulement, soit la saison hivernale 2015-2016 et qu'une déduction pour les taxes applicables ne pouvait s'effectuer;

Il est proposé par le conseiller Mathieu Harkins
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard modifie la résolution no 2015-10-265 en précisant que le contrat sera octroyé à LD Rénovation pour la saison hivernale de 2015-2016 pour un montant de 4 200 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

9.ENVIRONNEMENT

Résolution
2015-11-301
Choix d'un
membre au CCE

9a) Choix d'un nouveau membre au CCE

ATTENDU QU'un poste est vacant au sein du comité consultatif en environnement (CCE);

ATTENDU QUE le service de l'urbanisme et de l'environnement a affiché sur le site Internet de la municipalité, un avis s'adressant aux résidents de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard afin de recevoir des candidatures pour siéger au comité;

ATTENDU QUE depuis l'affichage d'un poste vacant, la municipalité a reçu 3 candidatures valides;

ATTENDU QUE le CCE veut souligner la qualité des candidatures reçues et recommande madame Francine Lauzon au poste vacant du CCE.

Il est proposé par le conseiller Mathieu Harkins
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la candidature de madame Francine Lauzon afin de siéger au Comité consultatif en environnement (CCE). Le conseil remercie tous les candidats de leur participation.

ADOPTÉE

10.URBANISME

Dépôt
tableaux
comparatifs

10a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'octobre 2015.

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 30 octobre 2015 ainsi que le comparatif des mois de septembre 2015 et octobre 2014.

Résolution
2015-11-302
Dérogation
mineure

10b) Demande de dérogation mineure no 2015-055, 1521, chemin Pierre-Émile-Gratton, lot 3 959 228

2015-055
lot 3 959 228

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2015-055: régulariser la position du garage annexé à la résidence à une distance de 0,6 mètre de la ligne latérale et à une distance de 5,17 mètres de la ligne avant, 1521, chemin Pierre-Émile-Gratton, lot 3 959 228;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 15 septembre 2015 par Jean Blondin, arpenteur-géomètre, sous la minute no 38 849 et lettre explicative préparée le 7 octobre 2015 par les propriétaires;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit être localisée à une distance d'au moins 6 mètres d'une ligne latérale et à une distance d'au moins 7,5 mètres d'une ligne avant;

ATTENDU QU'un permis a été délivré le 24 août 1981 pour la construction du garage;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour régulariser la position du garage et ainsi vendre la résidence;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et de la recommandation du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère
secondé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Mathieu Harkins

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-055, suivant les conditions ci-après :

1. L'usage du bâtiment devra demeurer exclusivement un garage. De plus, l'espace au-dessus de celui-ci pourra être aménagé en terrasse, en autant que celle-ci respecte les marges d'implantation en vigueur, dont notamment, la marge latérale d'au moins 4 mètres;
2. Comme le garage nécessitera des rénovations, il devra être rénové suivant l'obtention d'un permis conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-303
Dérogation
mineure
2015-059
lot 5 771 335

10c) Demande de dérogation mineure 2015-059, chemin du Trappeur, lot projeté 5 771 335

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2015-059: permettre la construction d'une résidence à toit plat à une distance d'au moins 9,9 mètres de la ligne arrière, chemin du Trappeur, lot projeté 5 771 335;

ATTENDU les plans et documents déposés : plan topographique et certificat d'implantation préparés le 16 octobre 2015 par Richard Barry, arpenteur-géomètre, sous la minute no 6542, implantation de l'installation septique préparée le 14 août 2015 par Ingénat, élévations de la résidence et lettre explicative préparées le 16 octobre 2015 par le propriétaire;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, la pente de toit de tout nouveau bâtiment principal doit être d'au moins 5 : 12 et doit être localisée à une distance d'au moins 15 mètres d'une ligne arrière;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour permettre la construction de la résidence;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et de la recommandation du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère
secondé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Jean-Claude Massie

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-059, suivant la condition ci-après :

1. Obtenir tous les permis nécessaires conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-304
PIIA 2015-056
lot 4 597 855

10d) Demande de PIIA 2015-056, 1702, chemin du Village, lot 4 597 855

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2015-056: 1^{ère} demande : construction d'une rampe d'accès pour handicapés située du côté gauche de la résidence et 2^e demande : construction d'une remise située en cour arrière, 1702, chemin du Village, lot 4 597 855;

ATTENDU les plans et documents déposés : plans montrant la rampe d'accès ainsi que la remise préparés par le propriétaire et certificat de localisation préparé le 23 mars 2012 par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, sous la minute no 3585;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : 1^{ère} rampe d'accès : plancher en bois traité, garde-corps et poteaux en bois de style colonial de couleur blanc, 2^e remise: revêtement des murs en maibec de couleur blanc et revêtement du toit en tôle de couleur rouge;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et de la recommandation du CCU;

Il est proposé par la conseillère
secondé par la conseillère :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Monique Richard

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA numéro 2015-056, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir les permis conformément à la réglementation en vigueur;
2. Déposer une somme équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du PIIA.

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-305
PIIA 2015-057
lot 3 958 099

10e) Demande PIIA 2015-057, 1548, avenue du quai, lot 3 958 099

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2015-057: reconstruction de la galerie avant, 1548, avenue du Quai, lot 3 958 099;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 19 janvier 2012 par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, sous la minute no 3516 et plans de la galerie préparés par construction Lucky Luc inc.;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : plancher, treillis, garde-corps, marches, poteaux et garde-corps en bois traité de couleur cèdre;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et de la recommandation du CCU;

Il est proposé par la conseillère
secondé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Jean-Claude Massie

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA numéro 2015-057, suivant les conditions ci-après :

1. L'escalier avant devra être muni de contremarches stylisées de manière à mettre en valeur la galerie;
2. Obtenir le permis conformément à la réglementation en vigueur;
3. Déposer une somme équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du PIIA.

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-306
PIIA 2015-058
lot 3 958 042

10f) Demande de PIIA 2015-058, 1929, chemin du Village, lot 3 958 042

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2015-058: agrandissement de 12 pieds par 15,5 pieds situé en cour arrière, 1929, chemin du Village, lot 3 958 042;

ATTENDU les plans et documents déposés : plan d'ensemble préparé le 16 octobre 2015 et certificat de localisation préparé le 8 octobre 1997 par Lawrence E. Rabin, arpenteur-géomètre, minute no 34 663;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : revêtement extérieur en Canoxel de couleur Acadia, encadrements et portes de couleur forêt boréal;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et de la recommandation du CCU;

Il est proposé par la conseillère
secondé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Mathieu Harkins

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA numéro 2015-058, suivant les conditions ci-après :

1. Aménager un minimum de 4 cases de stationnement en cour arrière, dont 2 cases pour le logement et 2 cases pour le commerce;
2. Prévoir un cabanon de rangement pour le logement;
3. Obtenir les permis conformément à la réglementation en vigueur;
4. Déposer une somme équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du PIIA.

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-307
Confirmation du
poste d'inspecteur
en urbanisme

10g) Confirmation du poste d'inspecteur en urbanisme

ATTENDU QUE Simon-Pierre Martineau a complété avec succès sa période de probation de 6 mois à titre d'inspecteur en urbanisme de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard;

Il est proposé par la conseillère
secondé par la conseillère :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Monique Richard

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la permanence de Simon-Pierre Martineau au poste d'inspecteur en urbanisme, à temps plein, suivant le salaire de l'échelon 1 à la convention collective des cols blancs en vigueur.

ADOPTÉE

11.PARCS, SENTIERS ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

12.LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Résolution
2015-11-308
Demande d'aide
financière pour
2014 à Société
de Gestion du
Mont-Avalanche

12a) Demande d'aide financière supplémentaire à Plein air Saint-Adolphe au montant de 27 000 \$

ATTENDU QUE la Société de Gestion du Mont-Avalanche a connu une difficile saison des fêtes 2014;

ATTENDU QU'un montant de 27 000 \$ est nécessaire à l'organisme pour le début de la saison 2015;

Il est proposé par le conseiller
secondé par la conseillère :
et résolu unanimement :

Mathieu Harkins
Marjorie Bourbeau

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une aide financière de 27 000 \$ à l'organisme Société de Gestion du Mont-Avalanche maintenant appelé Plein Air Saint-Adolphe-d'Howard.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire no 02-620-00-972 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution après un transfert de 27 000 \$ provenant du code budgétaire no 02-310-00-111.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 novembre 2015

ADOPTÉE

13. ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt des
Interventions des
pompiers
octobre 2015

14a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois d'octobre 2015

Le conseiller Jean-Claude Massie dépose devant le Conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois d'octobre 2015

Résolution
2015-11-309
Vente de cylindres
cascades

14b) Vente de 2 cylindres cascade

ATTENDU la mise en vente de biens usagés en septembre 2015 selon la résolution no 2015-09-232;

ATTENDU l'offre de Pyromont, Équipement Sécurité Incendie de nous proposer un échange de services d'entretien d'une valeur de 1 280 \$ contre les 2 cylindres cascades;

Il est proposé par la conseillère
secondé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Monique Richard
Jean-Claude Massie

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la proposition de la compagnie Pyromont, Équipement Sécurité Incendie d'échanger des services d'entretien contre les 2 cylindres cascades usagés maintenant inutiles à la Municipalité.

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-310
Location d'un
simulateur
d'embrassement

14c) Location d'un simulateur d'embrassement

ATTENDU QUE le projet de location d'un simulateur d'embrassement (phénomènes thermiques) mis de l'avant par le comité technique en sécurité incendie (CTSI) de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue d'être en mesure de mieux former les effectifs des services en sécurité incendie du territoire de la MRC a fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC lors de leur dernière réunion tenue le 27 octobre 2015;

ATTENDU QUE pour donner suite à pareil projet, il y a lieu pour les municipalités de s'engager par voie de résolution des municipalités visées par les sept (7) services en sécurité incendie du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut à réserver les sommes requises afin de permettre la dispensation de ladite formation au tiers de leur effectif respectif annuellement selon le tableau ci-dessous :

LOCATION D'UN SIMULATEUR D'EMBRASEMENT – RÉPARTITION

	Simulateur	Total annuel X 3 ans
Morin-Heights / 24	10 800	3 600
Saint-Adolphe-d'Howard / 17	7 650	2 550
Sainte-Adèle / 32	14 400	4 800
Sainte-Anne-des-Lacs / 24	10 800	3 600
Sainte-Marguerite / Estérel / 24	10 800	3 600
Saint-Sauveur / Piedmont	14 400	4 800
Wentworth-Nord, Laurel, Montfort, Saint-Michel / 24	10 800	3 600
Total :		26 550 \$

Il est proposé par la conseillère
secondé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Monique Richard
Jean-Claude Massie

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la participation de 17 pompiers pour les années 2016-2017 et 2018, au coût de 450 \$, plus taxe, par participant, soit 2 550 \$ par année, plus taxes, et ce, qu'il y ait ou non le nombre de participants confirmés.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016, dans le code budgétaire no 02-220-00-419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 novembre 2015

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-311
Demande d'aide
financière pour la
formation de
pompiers

14d) Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou travaillant à temps partiel

ATTENDU QUE la municipalité aimerait obtenir de l'aide financière pour la formation de ses pompiers volontaires ou travaillant à temps partiel;

Il est proposé par le conseiller
secondé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Jean-Claude Massie
Mathieu Harkins

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur de la sécurité publique à faire une demande d'aide financière à l'autorité régionale, pour la formation de ses pompiers volontaires ou à temps partiel, afin de soumettre le tout au ministère de la Sécurité publique, direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

ADOPTÉE

Résolution
2015-11-312
Nomination de
2 bénévoles au
CMSC

14e) Nomination de 2 bénévoles au Comité municipal de la sécurité civile

ATTENDU la résolution no 2015-09-250, adoptée le 12 septembre 2015, autorisant la formation un comité municipal de la sécurité civile;

ATTENDU le désir de la Municipalité d'inclure, au comité, des bénévoles citoyens de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été affiché à deux endroits ainsi que sur le site web de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) candidatures;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Massie
secondé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme Messieurs François Sauvageau et Claude Villeneuve au Comité municipal de sécurité civile afin de participer à la mise en place des mesures d'urgence de la municipalité.

ADOPTÉE

15. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean-Claude Massie : Le Casino a été une réussite. Merci à tous

Marjorie Bourbeau : Invitation est lancée pour le Bingo qui aura lieu le 28 novembre au profit du triathlon d'hiver qui aura lieu les 13 et 14 février 2016

Il y aura un encan silencieux le samedi 12 décembre, à la Chèvre pour le développement des pistes de ski hors piste.

Monique Richard : Actuellement, l'artiste Karen Savage expose ses œuvres à l'Atelier culturel et à compter du 5 décembre, il y aura un Noël d'Antan. Apportez vos vieux sapins artificiels.

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal a répondu aux questions.

18. CLÔTURE À 11 h 15

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement

QUE cette séance soit levée

ADOPTÉE

.....
Lisette Lapointe
Mairesse

.....
Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier

Résolution
2015-11-313
Levée de la
séance